ASPEA
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement d'Antony
61 avenue d'Ile de France
92160 Antony
contact@aspea.fr

Madame Aude NODÉ-LANGLOIS
Maire d'Antony
Hôtel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
92160 Antony

Antony, le 13 novembre 2026

Lettre recommandée avec accusé de réception (copie par courriel)

Objet : Abattage annoncé des 18 peupliers de la rue Georges-Suant – demande d'intervention auprès du Département

Madame le Maire,

L'ASPEA a été alertée de l'apparition, le 11 novembre, de marquages sur les arbres d'alignement de la rue Georges-Suant. Le panneau installé par le Département des Hauts-de-Seine annonce, de mi-novembre 2026 à mars 2027, la rénovation de la piste cyclable et du trottoir, incluant « *le renouvellement des 18 peupliers par des aulnes de Spaeth*», en raison des déformations du sol causées par les racines.

Depuis, de nombreux Antoniens nous ont fait part de leur inquiétude face à ce projet d'abattage. Nous souhaitons que l'aménagement soit pensé à partir des usages réels de cette portion de rue par les piétons, les cyclistes et les élèves du collège. Il pourra ainsi les servir au mieux, tout en préservant le patrimoine arboré.

Nous ne contestons ni la nécessité de sécuriser ce cheminement pour les piétons et les cyclistes, ni les questions que peuvent poser des peupliers vieillissants.

En revanche, l'abattage simultané de l'ensemble de l'alignement nous paraît disproportionné. Il priverait la rue, pour de nombreuses années, de l'ombre et de la fraîcheur que procurent ces arbres adultes, alors que les jeunes sujets plantés mettront longtemps à offrir une canopée comparable.

Cet enjeu est d'autant plus sensible que le collège situé immédiatement derrière l'alignement, largement vitré, est déjà difficile à rafraîchir lors des épisodes de forte chaleur, appelés à se multiplier. La préservation des îlots de fraîcheur est par ailleurs une préoccupation

que la Ville partage.

Si le Département est maître d'ouvrage de ces travaux, votre voix auprès de lui est déterminante.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir :

1. **Intervenir auprès du Département** pour qu'aucun abattage n'intervienne avant qu'une concertation ait eu lieu ;
2. **Obtenir la communication du diagnostic phytosanitaire**, arbre par arbre, justifiant le remplacement de la totalité des 18 sujets ainsi que, le cas échéant, l'information que vous auriez reçue de Monsieur le Préfet au titre de l'article L.350-3 du code de l'environnement.
3. **Organiser une réunion d'information** associant les riverains, la communauté éducative du collège, les usagers cyclistes et les associations ;
4. **Soutenir des alternatives** à l'abattage intégral, et en premier lieu celle que porte l'ASPEA : **la pose d'une passerelle** légère et surélevée, en bois ou en matériau composite, au-dessus du système racinaire. Elle offrirait aux piétons et aux cyclistes une surface plane et sûre tout en préservant les arbres. À défaut, nous demandons la conservation des sujets sains, un abattage échelonné après plantation préalable de jeunes arbres entre les sujets existants, la diversification des essences et la plantation de sujets de grande taille.

L'ASPEA se tient à votre disposition pour vous rencontrer, ainsi que vos services, dans les meilleurs délais compte tenu de l'imminence du chantier.

Nous adressons copie de ce courrier à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à la Direction des Mobilités du Département.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de notre haute considération.

P/O



Christine Gervais
Présidente de l'ASPEA

Copies :

- *M. le Préfet des Hauts-de-Seine ;*
- *Direction des Mobilités du Département des Hauts-de-Seine*